

Mamoudzou, le 21 JUIN 2022

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Lors d'un contrôle à la circulation effectué par la brigade des douanes de Longoni le 17 Juin 2022, les agents des douanes s'intéressent à un conteneur dont le dépotage est en cours à l'extérieur du port de Longoni.

Ce conteneur en provenance de DAR-ES- SALAM ( TANZANIE ) contient des marchandises appartenant à 4 importateurs différents.

La fouille du conteneur permet la découverte d'une quantité très importante de médicaments , dont aucun importateur ne peut justifier la mise à la consommation régulière par une déclaration en douane idoine. Or seuls peuvent être importés les médicaments autorisés par une AMM.

Les agents des douanes constatent donc que ces marchandises à usage humain sont transportées sans justificatif régulier et réglementaire, ce qui constitue un fait réputé importation en contrebande. Il s'agit des médicaments suivants:

- 275 000 comprimés, médicaments de la marque « IBUCAP » répartis dans 1100 boîtes .

Il s'agit d'Ibuprofène actif anti-douleur et antipyrétique.

- 13200 tubes de DIPROSON.

Il s'agit de pommade corticoïde à base de bétaméthasone dipropionate dont la délivrance en France est soumise à une ordonnance du médecin. Ce produit est utilisé comme de la crème blanchissante.

- 1296 boîtes et flacons d'huile éclaircissante de la marque CAROLIGHT, produit utilisé comme crème blanchissante, dangereux pour la santé.

Les médicaments en cause sont donc dangereux pour la santé: non seulement ils ne comportent pas une AMM, mais ils sont distribués en dehors du circuit légal des pharmacies.

Les agents des douanes poursuivent leurs investigations afin d'identifier le propriétaire et le destinataire réels de ces marchandises.

La Tanzanie ressort comme une provenance à risque concernant les médicaments.

En effet, le 18 février 2022, les agents des douanes du Bureau de Pamandzi avaient également découvert dans 5 colis en provenance de Tanzanie, 2000 comprimés de couleur bleue de la marque « 3D VIAGRA» dissimulés dans du tissu et des bambous.

L'expertise effectuée auprès du fabricant du médicament authentique avait confirmé le caractère contrefaisant de ces médicaments.

L'administration des douanes prend une part active et a un rôle prépondérant dans la lutte contre les trafics et ventes illégales de médicaments et produits contrefaisant des médicaments.

Il convient de rappeler les risques importants sur la santé pris par les consommateurs: l'automédication est souvent déconseillée. Elle expose le consommateur à des problèmes d'autant plus graves lorsque les produits utilisés ne sont pas issus du circuit légal de distribution, et qu'ils ne sont même pas homologués par les autorités de santé.

Contact presse : Eric RENARD

Tél.: 02 69 61 89 52

06 39 69 69 29

Courriel: [eric.renard@douane.finances.gouv.fr](mailto:eric.renard@douane.finances.gouv.fr)